



# Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez  
60300 AUMONT en HALATTE  
Téléphone : 03 44 53 63 89 /Fax : 03 44 27 81 65

---

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

---

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 8 juillet 2013

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2013 s'est réuni le lundi 8 juillet 2013 sous la présidence de Madame Marie-Laure Thépenier, Maire.

### Présents :

Mesdames : Thépenier, Del Rio,  
Messieurs : Grospron, Levasseur, Marville et Picard

### Absents excusés :

Monsieur Weyland (Pouvoir à M. Picard)  
Madame Divay (Pouvoir à Mme Del Rio)  
Madame Jaunet (Pouvoir à Mme Thepenier)  
Messieurs Rother et Nottaris

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 32.

### **1/ Désignation du secrétaire de séance**

*A l'unanimité, Monsieur Didier GROSPIRON est désigné secrétaire de séance.*

### **2/ Approbation du compte-rendu du 8 avril 2013**

Le procès-verbal du 13 mai 2013 ne fait l'objet d'aucun commentaire ou de modification.

*Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.*

### **3 / Représentativité au sein de la CC3F**

La répartition des sièges obtenus en application de l'accord local se présente de cette façon :

- Aumont en Halatte : 3 délégués
- Chamant : 3 délégués
- Courteuil : 3 délégués

- Fleurines : 5 délégués
- Senlis : 13 délégués

*Cette représentativité au sein de la CC3F est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.*

**4/ Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour les études préalables à l'assainissement collectif**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réalisation des études préalables à l'assainissement s'élève à 60 000 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au taux maximum auprès de l'agence de l'eau.*

**5 / Demande de subvention auprès du Conseil Général pour les études préalables à l'assainissement collectif**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général.*

**6/ Autorisation donnée au Maire pour la signature du marché d'étude à la parcelle par la société CALPACT pour 39 800 €**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise CALPACT*

**7/ Autorisation donnée à Madame le Maire pour la signature du marché d'étude géotechnique par la société HYDROGEOTECHNIQUE pour 1 500 €**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE*

**8/ Autorisation donnée à Madame le Maire pour la signature du marché d'étude topographique par la société METRIS Pour 6 600 €**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise METRIS*

**9/ Autorisation donnée à Madame le Maire pour la signature du marché d'étude financière par la société BEIMO pour 6 265 €**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise BEIMO*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures.

Didier GROSPIRON

M-L THEPENIER	F. DEL RIO	M. DIVAY	D. GROSPIRON
C. JAUNET	P. LEVASSEUR	T. MARVILLE	M. NOTTARIS
G. PICARD	A. ROTHER	G. WEYLAND	